

VNF : Renouvellement du contrat d'objectifs et de performance

Dossier de la rédaction de H2o
December 2023

Clément Beaune, ministre chargé des Transports et Thierry Guimbaud, directeur général de Voies Navigables de France (VNF) ont signé le renouvellement du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui lie l'État et l'Établissement public. Le contrat vient renforcer les moyens de l'Établissement pour mener à bien ses missions d'aménagement des territoires et de gestion de l'eau. Le ministre a également lancé, à l'occasion du Comité interministériel à la logistique (CILOG) des travaux avec la profession en vue d'établir une stratégie nationale pour le développement du fret fluvial, au service de la décarbonation du transport de marchandises. Mais en 2020, le COP entre l'État et VNF a donné à l'Établissement une ambition nouvelle en tant qu'opérateur national du secteur fluvial. Ce contrat prévoit la mise en œuvre d'un programme d'investissement fortement augmenté, une politique active dans le domaine du fret, une ouverture aux territoires, une évolution de son modèle économique et un pacte social ambitieux pour accompagner les personnels dans la mise en œuvre de la modernisation du réseau fluvial.

Planification écologique - Le réseau navigable et ses ouvrages de régulation sont des outils puissants pour gérer la ressource en eau et l'acheminer pour les différents usages. Ils sont régulièrement sollicités, par exemple en garantissant les niveaux d'eau nécessaires aux prises d'eau de réseau d'adduction d'eau potable. La gestion de l'eau par VNF devient un objectif stratégique prioritaire du COP pour la période 2023-2032. En effet, les dérèglements climatiques impactent directement l'infrastructure et nécessitent d'adapter les méthodes et ouvrages de gestion hydraulique. L'Établissement travaille à : instrumenter le réseau pour agir et disposer de données et d'études pour l'avenir ; moderniser et centraliser la gestion du réseau pour améliorer la sécurité et la sûreté de l'exploitation ; régénérer les ouvrages pour augmenter leurs capacités de réserves et accroître la capacité à desservir les multiples usages dans les territoires.

Développement du fret fluvial - Le réseau fluvial français représente un atout indéniable pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans le contexte du réchauffement climatique et accroître la résilience des usages de l'eau. Le transport fluvial nécessite 4 fois moins d'énergie et est 5 fois moins émetteur de GES à la tonne transportée que la route. La voie navigable est une infrastructure de transport fret bas carbone mais aussi un outil d'industrialisation historique et donc aujourd'hui de réindustrialisation des territoires. Le transport fluvial dispose par ailleurs d'importantes réserves de capacité pour du transport de fret massif sur les axes de grand gabarit que sont Rhénane-Saône, la Seine, la Moselle, le Rhin et la liaison européenne Seine-Escaut en cours d'aménagement. La mise en service à venir du canal Seine-Nord Europe et le développement de l'axe Méditerranée Rhénane Saône (MeRS) présentent des perspectives de développement des hinterlands des ports de Marseille-Fos, Haropa, et Dunkerque.

VNF